

# PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission spéciale d'étude du budget 2006 et du PTI 2006-2008 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et des budgets des paramunicipales* tenue le samedi 21 janvier 2006 à 9 h, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude du budget 2006 et du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et des budgets des sociétés paramunicipales suivantes : la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80 et la Société de gestion Marie-Victorin.

## SONT PRÉSENTS :

- M. Bertrand A. Ward**, président  
Conseiller de ville  
Arrondissement Pierrefonds–Roxboro
- Mme Manon Barbe**  
Mairesse  
Conseillère de ville  
Arrondissement LaSalle
- M. Pierre Bourque**  
Chef de l'opposition  
Conseiller de ville  
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Laval Demers**  
Conseiller de ville  
Arrondissement Saint-Laurent
- Mme Noushig Eloyan**  
Conseillère de ville  
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- M. Sammy Forcillo**  
Membre du comité exécutif  
Conseiller de ville  
Arrondissement Ville-Marie
- M. Jean-Marc Gibeau**  
Conseiller de ville  
Arrondissement Montréal-Nord
- M. Claude B. Piquette**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement Outremont

**Assistance : environ 70 personnes**

## 1. Ouverture de l'assemblée

Le président de la commission spéciale, M. Bertrand A. Ward, déclare l'assemblée ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en raison du décès tragique du capitaine pompier M. Marcel Marleau survenu tôt ce matin.

M. Ward rappelle qu'à sa séance du 20 janvier 06, le conseil municipal a déposé le budget 2006 et le PTI 2006-2008 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets des sociétés paramunicipales suivantes: la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80 et la Société de gestion Marie-Victorin. Il explique que le conseil municipal a également résolu de créer une commission spéciale chargée de l'étude de ces budgets pour le volet ville centrale. La présente commission spéciale reprend donc les travaux de la commission qui a siégé le 8 décembre dernier.

À la demande de M. Ward, les membres de la commission spéciale se présentent. M. Ward présente ensuite M. Frank Zampino, président du comité exécutif; M. Robert Abdallah, directeur général de la Ville, et M. Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville.

M. Abdallah excuse l'absence du directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), M. Serge Tremblay, et présente les gestionnaires des services corporatifs :

M. Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville; Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE); M. Marc Tremblay, directeur général du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine; M. Yves Provost, directeur général adjoint du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE); Robert Cassius de Linval, directeur du Service des affaires corporatives et du Service des services administratifs ; M. Yvan Delorme, directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM); M. Pierre Reid, directeur principal du Service du capital humain; M. Guy Hébert directeur général adjoint du centre-ville et directeur de l'arrondissement Ville-Marie. Relevants de la Direction générale: M. Denis Savard, vérificateur interne ; Mme Esther Gaudreault, directrice exécutive, et Mme Susan Ellefsen, directrice des communications et des relations avec les citoyens (DCRC).

À la demande de M. Abdallah, M. Lamontagne présente le personnel du Service des finances qui a contribué à la préparation du budget 2006 de la Ville.

M. Ward invite les représentants des sociétés paramunicipales à se présenter :

M. Martial Fillion, directeur général et M. Jean Lamarre, président du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal; M. Luis Miranda, président de la Corporation Anjou 80. Aucun représentant de la Société de gestion Marie-Victorin n'est présent.

Enfin, M. Ward explique le déroulement de l'assemblée. Il mentionne que les travaux de l'assemblée seront suspendus au moment opportun pour permettre une pause-repas ou une pause-santé. De plus, si besoin est, les travaux pourront se poursuivre dimanche le 22 janvier dès 9 h. Il ajoute que la commission spéciale déposera son rapport au conseil municipal du 25 janvier 2006.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo, appuyée par la conseillère Manon Barbe, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3.0 Étude du budget général de fonctionnement et des budgets des sociétés paramunicipales**

M. Ward invite M. Zampino à s'adresser à l'assemblée. M. Zampino remercie les membres de la commission spéciale d'avoir accepté de participer à l'étude du budget 2006 de la Ville (volet ville centrale). Il commente le contexte inhabituel dans lequel ce budget a été préparé par le Service des finances et explique les raisons pour lesquelles l'administration a été justifiée de réviser le budget 2006 et d'en reporter l'adoption en janvier 2006. Il souligne que le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* a été adopté par le gouvernement du Québec après que le conseil municipal (CM) ait déposé son budget 2006, le 7 décembre dernier. Il mentionne que l'application du décret a nécessité des ajustements budgétaires importants, de l'ordre de 136 M\$, aux budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération (CAG). Il ajoute que l'administration municipale souhaite présenter un budget sans hausse globale du fardeau fiscal des contribuables. Il rappelle l'importance de faire parvenir dans les plus brefs délais les comptes de taxes aux contribuables puisque que cela coûte 2,5 M\$ en intérêt à la Ville pour chaque semaine de retard. Il termine sa présentation en soulignant la contribution exceptionnelle de M. Robert Lamontagne et de son équipe, l'apport de M. Robert Abdallah, le dévouement de la division des communications et le soutien du personnel du bureau du comité exécutif et de l'ensemble des élus municipaux.

M. Ward invite M. Abdallah à s'adresser à l'assemblée. M. Abdallah rappelle les facteurs qui ont conduit l'administration municipale à réviser le budget 2006. Il mentionne que la direction générale a reçu du maire et du président du comité exécutif, en décembre dernier, le mandat de réviser le budget 2006 déposé au conseil municipal, le 7 décembre 2005. Il ajoute que l'adoption du budget 2006 révisé permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre les engagements prévus au plan d'affaires 2006 de la Ville dont la mise en place de la nouvelle organisation municipale et le maintien de la qualité des services aux citoyens.

#### **Présentation du Service des finances**

M. Ward remercie M. Lamontagne ainsi que toute son équipe pour les efforts consentis à la révision du budget 2006 et invite M. Lamontagne à débiter sa présentation.

M. Lamontagne présente les trois thèmes de son exposé. Il entend démontrer que la structure budgétaire découle de la nouvelle gouvernance et que les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont équitables et qu'ils ont été confectionnés avec rigueur.

#### **Partie 1 – La nouvelle gouvernance et la confection du budget**

M. Lamontagne présente les principales lois et modifications législatives adoptées par le gouvernement du Québec depuis l'année 2000 et leurs impacts sur la structure de gouvernance et administrative de la Ville. Il décrit la structure de gouvernance et les instances décisionnelles mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur l'Île de Montréal :

- 16 villes liées, soit la Ville de Montréal et 15 villes reconstituées, chacune étant gérée par un conseil municipal duquel relève la gestion des activités et fonctions de compétence locale;
- pour la Ville de Montréal, le conseil municipal assume les activités de compétence dite centrale alors que les 19 conseils d'arrondissement gèrent les activités de compétence locale;

- un conseil d'agglomération, relevant de la Ville de Montréal, dont la fonction est la gestion des activités de compétence d'agglomération.

M. Lamontagne explique que le processus budgétaire résulte de la nouvelle structure de gouvernance. À ce chapitre, il décrit les principales dispositions législatives de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*. Cette loi définit notamment le processus décisionnel et comptable de chaque conseil et les critères de répartition des dépenses mixtes. Il énumère les compétences relevant du conseil d'agglomération: l'évaluation foncière, le service de police, la cour municipale, le logement social, etc. Il présente ensuite les cinq processus du cycle de la gestion financière de la Ville prescrit par la loi: la confection des budgets de la Ville et de celui de l'agglomération; le processus décisionnel; les opérations de comptabilité; la production des états financiers et le processus de vérification.

### **Le processus de confection du budget de la Ville de Montreal**

M. Lamontagne explique que les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération ont été élaborés en tenant compte du niveau de compétence (agglomération, locale ou mixte) des activités, tel que défini par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*. Il explique en détail le processus de répartition des budgets. Techniquement, des clés de répartition ont été introduites à la base de données du Service des finances de manière à répartir adéquatement les dépenses des activités selon le niveau de compétence. Il explique que 94 % des dépenses totales sont identifiables à des compétences d'agglomération ou locale alors que 6 % des dépenses sont dites mixtes, c'est-à-dire qu'elles relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal. Au terme du processus, poursuit M. Lamontagne, il aura été possible de confectionner:

- un budget global de la Ville par structure (services, arrondissements et autres unités budgétaires);
- un budget par activité, conforme à la définition du Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR);
- et un budget par compétence (conseil d'agglomération et conseil municipal).

M. Lamontagne présente ensuite un exemple détaillé montrant la répartition par activité, par unité d'affaires et par compétence (CM et CAG) du budget du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. L'exemple permet d'exposer la ventilation budgétaire effectuée à l'aide de clés de répartition dont les ratios sont calculés spécifiquement pour chaque activité. Sur un budget global de 184,2 M\$, 130,8 M\$ relèvent du CM alors que 55,7 M\$ sont de la responsabilité du CAG.

### **Partie 2 – le budget 2006 de la Ville**

M. Lamontagne poursuit en présentant les objectifs budgétaires qui ont guidés la préparation du budget 2006 révisé de la Ville:

- limiter au minimum l'accroissement des dépenses;
- ne pas augmenter les charges fiscales tout en assurant le financement des infrastructures (eau et voirie);
- maintenir la diversité et la qualité des services aux citoyens;
- minimiser l'utilisation du surplus pour atteindre l'équilibre budgétaire;
- mettre en place la structure financière liée à la gouvernance d'agglomération.

Il présente ensuite les principaux faits saillants du budget 2006 révisé:

- un budget global de 3,855 G\$;
- une hausse globale des dépenses de 141 M\$, soit une augmentation de 3,8 % comparativement à un taux de 2,5 % pour l'inflation. M. Lamontagne note que cette hausse est moins élevée que les hausses générées par la plupart des grandes villes canadiennes. Il cite à cet effet les augmentations des villes de Québec (5,1 %), de Trois-Rivières (7,0 %) et de Toronto (6,9 %);
- une réduction des dépenses de 41,7 M\$ comparativement au budget 2006 initial (décembre 2005).

Il explique que la hausse des dépenses de 141 M\$ est attribuable à la croissance des services à la population. Il présente à cet égard les engagements de l'administration municipale:

- 20,0 M\$ additionnels pour le fonds de l'eau;
- 40,0 M\$ pour le fonds de la voirie;
- 10,0 M\$ pour le fonds de la propreté. M. Lamontagne note que ce fonds est financé notamment par les revenus de tarification des parcomètres;
- 5,5 M\$ pour l'implantation par le SSIM de la première phase du programme des premiers répondants. M. Lamontagne note que ce programme est financé par le gouvernement du Québec;
- 2,0 M\$ pour la prolongation des heures d'ouverture des bibliothèques;
- 2,0 M\$ pour la mise en œuvre graduelle de la sécurité policière dans le métro;
- 1,0 M\$ pour la mise en œuvre graduelle du service téléphonique 3-1-1;
- 10,0 M\$ additionnels pour le transport en commun. M. Lamontagne note que la contribution de la Ville à la Société de transport de Montréal (STM) passe de 268,0 M\$ à 278,0 M\$;

Il présente ensuite la répartition du budget total (3,855 G\$) selon les instances décisionnelles:

- 1,991 G\$ (50,7%) pour le CAG;
- 1,935 G\$ (49,3%) pour le CM dont 845 M\$ sont alloués aux budgets des arrondissements.

M. Lamontagne explique que le budget global de la Ville est inférieur à la somme des budgets du CM et du CAG. La différence, de 71 M\$, est liée aux transactions entre les deux instances et sera éliminée lors de la consolidation des budgets.

M. Lamontagne fait remarquer que l'enveloppe budgétaire des arrondissements n'a pas été modifiée à la suite de la révision du budget 2006 et demeure en hausse de 49 M\$ (6,1%). Il présente les principaux montants justifiant cette hausse:

- 17,6 M\$ pour le budget dynamique et évolutif (BDÉ);
- 3,0 M\$ pour le fonds de propreté (7 M\$ sont alloués au services corporatifs);
- 12,3 M\$ pour l'harmonisation des conventions collectives;
- 4,9 M\$ pour le maintien de la prestation de services dans cinq arrondissements.  
Ce montant est financé par le biais de la taxation ou la tarification locale;

### **PTI global 2006-2008**

M. Lamontagne mentionne qu'aucune modification n'a été apportée au budget 2006 initial du PTI.

### **Modifications au budget 2006**

M. Lamontagne présente les éléments qui ont justifiés la révision du budget 2006:

1) les modifications législatives adoptées par le gouvernement du Québec, soit:

- le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (8 décembre 2005);
- la *Loi 134 ou Loi modifiant de nouveau les diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (14 décembre 2005);
- le *Décret concernant les modalités d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)* (14 décembre 2005).

2) l'élimination des charges fiscales de 61,4 M\$. Ces charges, note M. Lamontagne, avaient été introduites au budget 2006 initial pour financer les engagements suivants: le fond de l'eau (20,0 M\$), le fonds de la voirie (20,0 M\$), la taxe de secteur (ex-Ville de Montréal) reliée au déficit actuariel (16,5 M\$) et les services dans certains arrondissements (4,5 M\$).

M. Lamontagne présente ensuite les mesures de financement qui permettront à l'administration municipale de maintenir ses engagements tout en éliminant les charges fiscales de 61,4 M\$:

- la réduction des dépenses globales de 21, 4 M\$ par l'application des dispositions suivantes:
  - la finalisation en 2007 plutôt qu'en 2006 de l'implantation du service téléphonique 3-1-1 (4,0 M\$);
  - la finalisation en 2007 plutôt qu'en 2006 de la mise en place du service de police dans le métro (5,3 M\$);
  - la réduction des effectifs (30 personnes/année), des dépenses des services corporatifs et des honoraires professionnels touchant, notamment, la Direction des communications et le cabinet du maire (12,1 M\$).
- la diminution de la taxe foncière générale pour compenser les contributions fiscales aux fonds de la voirie et à celui de l'eau (40,0 M\$). Cette diminution a été financée par :
  - des revenus additionnels de 33,0 M\$ en provenance de la SOFIL;
  - une hausse du PTI au montant de 7,0 M\$ financée par un emprunt.

M. Lamontagne présente ensuite les réaménagements budgétaires (136,2 M\$) prescrits par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal*.

### **Le budget 2006 du conseil municipal**

M. Lamontagne mentionne que le budget 2006 du conseil municipal totalise 1,935 G\$ de dépenses lesquelles se répartissent ainsi:

- 1,605 G\$ pour les dépenses de fonctionnement (activités municipales);
- 329,8 M\$ pour le remboursement de la dette à long terme.

### **Le PTI 2006-2008 du conseil municipal**

M. Lamontagne mentionne qu'aucune modification n'a été apportée aux dépenses d'investissements inscrites au budget 2006 initial.

### Partie 3 – la fiscalité

M. Lamontagne rappelle que les charges fiscales visant à financer les engagements décrits précédemment, au montant de 61,4 M\$, ont été maintenues. Cependant, il explique qu'en contrepartie les taxes foncières générales ont été réduites d'autant. Cela permet ainsi à l'administration municipale de geler le fardeau fiscal global des montréalais. Environ 50 % des contribuables du secteur résidentiel et 60% de ceux du secteur non résidentiel bénéficient d'une baisse de taxes. Il présente un tableau montrant le pourcentage de répartition des hausses de taxes pour chaque secteur. Ces variations ou transferts fiscaux d'un contribuable à un autre sont attribuables à la variation du rôle foncier pour l'année 2006.

M. Lamontagne termine sa présentation en décrivant le tableau montrant les variations moyennes des charges fiscales entre 2005 et 2006 pour chacun des arrondissements de la Ville et selon les secteurs résidentiel et non résidentiel. Il mentionne également les facteurs, outre la variation du rôle foncier, pouvant faire augmenter les charges fiscales dans certains arrondissements: les taxes locales et le fardeau de la dette.

#### 4.0 Période de questions du public

M. Ward invite les personnes inscrites à la période de question du public à s'adresser à l'assemblée.

**M. Louis Langevin**, représentant de la Ligue des propriétaires de Montréal, demande que le paiement des comptes de taxes par les propriétaires soit réparti en trois versements pour l'année 2006 et en quatre versements pour l'année 2007. Il explique que l'obligation de payer les comptes de taxes en deux versements engendre des coûts d'intérêts pour les propriétaires. Il est d'avis que la Ville peut financer l'étalement des paiements des comptes de taxes en utilisant les sommes prévues aux postes budgétaires "lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale" et "logement social" puisque que les dépenses prévues à ces postes ne visent pas à offrir davantage de services aux propriétaires.

- **M. Zampino** rappelle que tout retard pour le paiement du premier compte de taxes génère des coûts d'intérêts de 2,5 M\$ par semaine à la Ville. Considérant cela, il réitère la politique budgétaire de la Ville quant à l'étalement en deux versements des paiements des comptes de taxes. Il ajoute que les sommes dédiées par l'administration municipale aux programmes de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (5,0 M\$) et au logement social (69,0 M\$) visent à répondre aux besoins des citoyens moins nantis.

**M. Georges Bricnet**, porte-parole du *Regroupement des organismes à but non lucratif en périls* dépose un document relatif à une demande de soutien financier pour le paiement de la taxe sur les immeubles résidentiels par certains organismes compte tenu de la fin, en 2005, du programme transitoire de subvention de la Ville. Il mentionne qu'en 2005, 3,2 M\$ ont été versés à environ 1000 organismes à but non lucratif (OBNL) dans le cadre de ce programme. Il affirme que M. Zampino s'est engagé, lors du conseil municipal du 21 janvier dernier (hier), à ce qu'un budget équivalent soit versé à ces OBNL en 2006. Il demande des précisions sur le montant global prévu au budget 2006 pour ces organismes.

- **M. Lamontagne** répond qu'une enveloppe budgétaire est prévue au budget 2006 pour ce dossier et que des discussions auront lieu au cours des prochaines semaines à ce sujet avec la directrice générale adjointe du SDCQMVDE, Mme Rachel Laperrière.

**M. Georges Bricnet**, présente le cas particulier des OBNL qui ont perdu leur admissibilité au programme transitoire de subvention pour le paiement de la taxe

d'affaire après avoir déménagé. Il s'informe sur le montant prévu au budget 2006 pour les organismes aux prises avec cette situation.

- **M. Lamontagne** s'engage à produire l'information à l'attention du président de la commission, **M. Ward**, lequel s'engage à ce que cette information parvienne à **M. Bricnet**.

**M. Michel St-Pierre** se présente comme un ingénieur, un philosophe, un bénévole et un citoyen. Il mentionne que sa question porte sur les modules d'affichage libre. Il présente certains éléments du cadre réglementaire relatifs à l'affichage libre et gratuit sur le domaine public. Il mentionne que l'administration municipale prévoit la mise en place de mesures dans le cadre du fonds de la propreté tel que l'implantation d'une brigade de la propreté. Il est d'avis que les modules d'affichage contribuent à l'amélioration de la propreté. Il s'informe sur le montant prévu au budget 2006 pour la mise en place de tel modules.

- **M. Abdallah** rappelle la ventilation des sommes prévues dédiées au fonds de la propreté et mentionne qu'aucun montant n'est prévu pour la mise en place de module d'affichage libre. Il ajoute que le *bureau de la propreté*, l'instance responsable de la gestion du fonds, va définir un plan d'actions et le déposer à la Direction générale en février 2006.

**M. Michel St-Pierre** affirme qu'un règlement d'urbanisme de la Ville prévoit la mise en place de module d'affichage. Il est d'avis qu'à défaut d'installer de tel module, la Ville empêche l'exercice d'un droit constitutionnel relatif à l'affichage sur le domaine public. Il demande si la Ville prévoit allouer un budget pour l'installation de module.

- **M. Abdallah** s'engage à produire l'information demandée par M. St-Pierre.

**M. André Cardinal**, représentant de *Projet Montréal*, est d'avis que le déneigement des rues et des trottoirs de son arrondissement est inadéquat. Ce problème perdure depuis plusieurs années et occasionne des accidents aux citoyens. Il estime que la dotation budgétaire des arrondissements pour ces activités est insuffisante et que la ville centrale doit revoir la répartition budgétaire à cet égard. Il demande que le conseil municipal mandate une commission de consultation pour se pencher sur la problématique du déneigement des rues et de l'entretien des trottoirs dans le but d'identifier des solutions.

- **M. Ward** rappelle que les opérations de déneigement relèvent de la responsabilité des arrondissements, lesquels ont la compétence pour affecter, si nécessaire, une partie de leur surplus budgétaire à ces opérations. Il ajoute que la ville centrale alloue les enveloppes budgétaires aux arrondissements pour ces activités en fonction de son cadre budgétaire.
- **M. Lamontagne** mentionne que le cadre financier de la Ville est très serré et qu'un des objectifs de l'administration municipale est de servir adéquatement les citoyens tout en minimisant les dépenses et les charges fiscales. Il rappelle que la Ville a mis en place un nouveau modèle d'allocation budgétaire, le BDÉ, dans le but d'ajuster davantage les budgets des arrondissements. Il convient que le modèle ne rencontre pas tous les objectifs budgétaires des arrondissements. Il précise cependant que le budget 2006 priorise le maintien et l'accroissement des services directs aux citoyens offerts par les arrondissements. Il souligne que le budget des arrondissements est en hausse de 6,5 % et que la réduction de 21 % des dépenses au budget 2006 n'affectera pas la prestation de services aux citoyens. Il fait remarquer que les arrondissements ont la responsabilité d'allouer des fonds aux activités priorisées par leur conseil d'arrondissement et que l'amélioration des opérations de déneigement est de leur ressort.
- **M. Abdallah** souligne la mise en place en 2005, par la Ville, d'un *bureau central* dont la fonction est de répertorier et diffuser auprès des arrondissements les meilleures pratiques opérationnelles en déneigement. Le bureau s'est adjoint la



collaboration d'experts du SITE et coordonne la participation des arrondissements. À son avis, cette initiative permettra l'identification de solutions lesquelles pourront être appliquées par les arrondissements dans le but d'améliorer leurs pratiques opérationnelles.

- **M. Zampino** mentionne qu'un membre du comité exécutif, M. Marcel Tremblay, a la responsabilité du dossier de la propreté et des services aux citoyens (incluant le déneigement). Il rappelle que l'administration municipale a instauré une politique budgétaire relative à l'utilisation des surplus générés par les arrondissements. Ceux-ci ont l'obligation de réserver une partie de leur surplus pour, notamment, les activités de déneigement. Les surplus cumulés des arrondissements se chiffrent à 37,0 M\$ pour les trois dernières années dont 14,0 M\$ sont réservés pour le « fonds de la neige ». Il ajoute qu'un arrondissement peut bonifier ses opérations de déneigement par l'utilisation de son surplus « neige ».

**Mme Émilie Thullier**, citoyenne, déplore la faible participation des jeunes à l'étude du budget 2006 et estime que la période de temps consacrée à sa compréhension est insuffisante. À son avis, les jeunes sont davantage préoccupés par les changements climatiques que par la propreté et que le processus d'étude du budget ne favorise pas leur participation, ni celle du public en général. Elle recommande à la commission spéciale de modifier son processus d'étude pour l'année 2007 et cite à cet égard l'exemple de la Ville d'Ottawa et celle de villes sud-américaines. Elle estime que l'étude budget de la Ville doit se faire, dans un premier temps, dans les arrondissements afin que les citoyens et les jeunes puissent discuter des grands enjeux budgétaires liés à leurs préoccupations.

- **M. Ward** remercie Mme Thullier pour ses commentaires et rappelle que cette recommandation a été déjà été proposée par le chef du parti *Projet Montréal*, M. Richard Bergeron.

## 5.0 Période de question des membres de la commission

**M. Ward** invite les membres de la commission spéciale à s'adresser à l'assemblée.

**M. Bourque** félicite M. Lamontagne pour les efforts consacrés par le Service des finances à la préparation des documents budgétaires. Il apprécie avoir reçu les organigrammes des services. Cependant, il aurait souhaité une présentation budgétaire par service. Il note que la présentation du budget 2006 révisé répond aux attentes qu'il avait formulées lors de l'étude publique du budget 2006, le 8 décembre dernier. Il demande une copie écrite de la présentation électronique du Service des finances. M. Bourque poursuit en se référant à la page 84 du budget 2006 de la Ville et commente la méthode de répartition budgétaire entre le CM et le CAG. Il qualifie la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* "d'erreur magistrale". Il demande si le Service des finances présentera, pour chacune des fonctions (administration générale, transport, etc.), la répartition des montants entre les arrondissements et les services centraux de manière à ce que les dépenses relevant de l'une et l'autre de ces instances soient bien identifiées.

- **M. Lamontagne** tient à souligner que le budget 2006 initial et le budget 2006 révisé ont été confectionnés avec la même rigueur. Il reconnaît que le cadre législatif de la nouvelle gouvernance a eu pour conséquence de complexifier la confection et la présentation des budgets. Il précise que la présentation des budgets par arrondissement figure au budget 2006 de la Ville et qu'il est possible d'identifier la part du budget municipal dédié aux services corporatifs. Il ajoute, néanmoins, que le Service des finances poursuivra sa réflexion quant à la façon de simplifier la présentation de l'information budgétaire dans le but de favoriser les discussions entre le public et les élus.

- **M. Zampino** tient à préciser que les clés de répartition permettent de détailler la répartition du budget imputable aux diverses instances (CM, CAG et CA) et que ces informations pourraient être disponibles. Il ajoute que le conseil municipal a cependant l'obligation, en vertu du cadre législatif de la nouvelle ville, d'adopter un budget municipal dont la présentation inclut à la fois les budgets des arrondissements et des services centraux.

**Mme Eloyan** fait part de ses commentaires sur la présentation des données budgétaires. À l'instar de M. Bourque, elle est d'avis que la présentation du budget du conseil municipal doit être répartie entre les arrondissements et les services corporatifs. À son avis, l'on pourrait ainsi démontrer que les enveloppes budgétaires sont bel et bien dédiées aux services de proximité dans une proportion d'environ 80%, contre 20% pour les services centraux, tel que la loi le prescrit. Elle ajoute que le budget de la Ville doit permettre une offre de prestation de services de base équivalente aux citoyens de tous les arrondissements. Elle estime qu'il s'agit là d'une question d'équité.

- Relativement aux calculs des enveloppes budgétaires des arrondissements sur la base du modèle dynamique et évolutif, **M. Zampino** rappelle certains commentaires qu'il avait émis lors de la tenue de l'étude publique de la commission spéciale d'étude du budget 2006 de la Ville, le 8 décembre 2005. Il réitère qu'une révision des formules du modèle du BDÉ doit être entamée au cours des prochains mois par la prochaine commission municipale sur les finances, soit avant la confection du budget 2007.

**Mme Eloyan** demande des explications supplémentaires concernant les charges de 4,9 M\$ générées par l'application d'une taxe locale par cinq arrondissements. Ces charges ont été compensées au budget 2006 par un réaménagement des charges fiscales globales.

- **M. Lamontagne** explique que le niveau des dépenses du budget 2006 révisé a baissé de 61,4 M\$ par rapport au budget 2006 initial en raison de la diminution des charges fiscales, et ce, sans que le budget des arrondissements ait été affecté. La réduction de 21,4 M\$ des dépenses globales n'a affectée que les services corporatifs et non le budget des arrondissements. Il mentionne que cinq arrondissements appliqueront en 2006 une taxe locale à leurs contribuables pour le maintien ou l'amélioration des services aux citoyens. Il explique que trois arrondissements affecteront leur surplus pour financer leurs activités ou leurs nouveaux besoins. Il maintient que ces façons de faire s'accordent avec de bonnes pratiques de gestion. Il est d'avis que des discussions peuvent être entreprises sur le cadre budgétaire de la Ville et la révision du modèle du budget dynamique et évolutif. À cet égard, il mentionne avoir reçu un mandat de la part du président du comité exécutif, M. Frank Zampino.

**11 h 50** - *Le président de la commission spéciale, M. Ward, suspend la période de questions des membres de la commission spéciale pour la période du dîner et annonce que les travaux reprendront à 13 h 30.*

**13 h 30** - *Le président déclare la reprise de la période de questions des membres de la commission spéciale et invite les membres à poser leur question. Il rappelle aux membres du conseil municipal de s'inscrire à la période de questions.*

Se référant à l'assemblée publique de la commission spéciale du 8 décembre 2005 sur l'étude du budget 2006 de la Ville, **M. Gibeau** demande si un montant de 1,8 M\$ sera ajouté à l'enveloppe budgétaire de 12,2 M\$ dédiée aux arrondissements pour l'harmonisation des conventions collectives.

- **M. Lamontagne** indique qu'il s'agit plutôt d'un montant de 1,2 M\$ et qu'il sera additionné aux budgets des arrondissements lorsque les critères de répartition auront été validés, soit, dès que l'exercice budgétaire en cours aura été terminé.

Concernant l'harmonisation des régimes de retraites, **M. Gibeau** demande si le montant de 46 M\$ prévu au budget 2006 initial apparaît au budget 2006 révisé. Il demande ensuite des informations supplémentaires sur le nouveau système de gestion budgétaire utilisé par le Services des finances.

- **M. Lamontagne** répond que le montant de 46 M\$ est maintenu. Il explique ensuite que les divers systèmes budgétaires utilisés sont en voie d'intégration et qu'ils constitueront une composante du Système intégré de gestion de Montréal (SIMON).

Se référant aux prévisions budgétaires de la Corporation Anjou 80, **M. Gibeau** demande si le versement par la Ville d'une subvention de 1,1 M\$ a été remis en question, lors des travaux de révision du budget 2006, considérant que l'organisme prévoit dégager un surplus de l'ordre de 1,535 M\$ pour l'année 2005.

- **M. Luis Miranda**, président de la Corporation Anjou 80, répond que le montant de 1,535 M\$, au poste "excédent des revenus sur les dépenses" pour l'année 2005, correspond en fait au fond de réserve que la Corporation doit se doter en vertu d'une entente signée avec la Société canadienne d'habitation et de logement. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un surplus mais d'un fonds pour compenser les pertes pouvant survenir en cas de dégâts majeur.

**M. Forcillo**, se réfère aux pages 92 et 280 du budget 2006 et demande davantage de précisions concernant les enveloppes budgétaires allouées au financement du fonds de l'eau par le conseil municipal et celui de l'agglomération. Il demande ensuite si les mesures de financement du fonds de l'eau prescrit par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal*, soit l'imposition d'une charge fiscale aux contribuables montréalais et d'une tarification aux villes reconstituées, sont équitables pour tous les montréalais.

- **M. Lamontagne** explique qu'avant l'application du décret, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le coût de la gestion de l'eau potable était assumé par l'ensemble des contribuables de l'Île de Montréal. Le décret prescrit le coût de l'eau potable aux fins de sa tarification aux villes reconstituées. Ainsi, bien que les coûts de l'eau potable imputés au conseil d'agglomération soit de 48,0 M\$, pour son approvisionnement et son traitement, et de 13,4 M\$ pour sa distribution, le montant de base pour la tarification de la consommation de l'eau est de 41 M\$ pour les villes reconstituées. M. Lamontagne explique que certains coûts d'exploitation non directs ne sont pas inclus aux fins des calculs de la tarification tel que le prescrit le décret. La différence est financée par l'imposition d'une charge fiscale aux contribuables de la Ville de Montréal. Il ajoute qu'il s'agit d'un transfert fiscal au montant de 2 M\$ aux contribuables de la Ville de Montréal dans le cadre d'une mesure transitoire d'une durée de trois ans.

Concernant le réaménagement budgétaire pour le financement de certaines activités de compétence d'agglomération, tel que prescrit par le décret et totalisant 136,2 M\$, **M. Forcillo** demande des précisions sur l'impact net, en terme de charge fiscale, de ce réaménagement pour les contribuables de la Ville de Montréal.

- **M. Lamontagne** passe en revue les diverses activités de compétence d'agglomération ayant nécessitées un réaménagement budgétaire. Il conclut que la charge fiscale net pour l'ensemble des contribuables de la Ville représente une diminution d'environ 2,6 M\$, ce qui n'a pratiquement pas d'effet sur le compte de taxe.

**M. Demers** demande si le versement d'un montant de 33 M\$ à la Ville de Montréal dans le cadre du programme de la SOFIL a été confirmé par le gouvernement du

Québec. Il demande de quelle façon ce montant sera réparti entre le conseil municipal et celui de l'agglomération et s'il est prévu que le montant de cette subvention augmente au cours des prochaines années.

- **M. Lamontagne** répond que les versements des subventions pour l'année 2005 et 2006 ont été confirmés récemment par le gouvernement du Québec. L'allocation du budget de la SOFIL entre le CM et le CAG sera faite sur la base des projets prévus, soit 11,0 M\$ pour les projets relevant du CM et 22 M\$ pour ceux du CAG.

Concernant le réaménagement budgétaire des activités de compétence d'agglomération, **Mme Barbe** demande des explications sur les compensations financières, au montant de 22,5 M\$, liées à l'occupation de certains immeubles.

- **M. Lamontagne** explique que les immeubles visés sont ceux dans lesquels se déroulent des activités de compétence d'agglomération. Sur la base de la valeur locative d'un immeuble et des revenus de location, une compensation est versée par le CAG à chacune des villes pour les immeubles en question. Il ajoute que le montant est ajusté selon que les activités se déroulant dans l'immeuble sont dites *mixtes* i.e. de compétence d'agglomération et locale.

Concernant le financement des dépenses d'agglomération, **M. Bourque** demande des précisions sur la valeur du ratio utilisé pour établir le fardeau fiscal des contribuables des villes reconstituées et de ceux de la Ville de Montréal.

- **M. Lamontagne** répond que le financement des dépenses d'agglomération est assumé dans une proportion de 80% par les contribuables de la Ville et de 20% par ceux des villes liées.

**M. Bourque** réfère aux documents *Budget de la Ville 2006*, page 84, et au *Budget 2006 des arrondissements et des services corporatifs*, page 29.11, et demande des précisions sur le budget et l'organigramme du SITE. Il est d'avis que la direction de l'ingénierie et de la voirie ne dispose pas d'un budget suffisant pour assurer, notamment, la surveillance des travaux et la conception des plans des travaux prévus au chapitre de la voirie.

- **M. Provost** répond que 80% que la conception des plans et devis et la gestion des chantiers sont réalisées par des contractants et que les enveloppes budgétaires nécessaires sont prévues au PTI. Il ajoute que les employés du SITE assurent la coordination et le suivi des projets

**M. Bourque** demande si le SITE a établi un bilan de l'état des rues locales et un plan stratégique pour leur réfection. Il est d'avis que plusieurs rues locales sont dans une piètre condition, que des investissements majeurs sont requis pour leur remise en état et que le SITE doit assurer une coordination des investissements auprès des arrondissements. Il estime que le modèle organisationnel ne permet pas de répondre de manière stratégique aux besoins des arrondissements en matière de réfection routière.

- **M. Provost** confirme que le SITE procède actuellement à l'ébauche d'un plan directeur pour la réfection et l'entretien des réseaux local et artériel. Il prévoit la mise sur pied d'un comité de planification composé de représentants des arrondissements et du SITE et dont le mandat sera d'établir un bilan de l'état des infrastructures routières ainsi que des ressources budgétaires nécessaires pour leur réfection et leur entretien. Il ajoute qu'à la demande de la Direction générale, le SITE verra à mettre en place une équipe de travail dédiée à la réalisation des travaux de la voirie (surveillance des travaux, gestion des contrats, etc.)
- **M. Abdallah** confirme la mise sur pied d'une équipe au SITE dont le mandat est la préparation d'un bilan sur l'état des infrastructures routières (locales et

artérielles) et la planification et la coordination des travaux. Il ajoute qu'un budget de 4,0 G\$ devra être investi au cours des 10 prochaines années pour l'entretien et la réfection du réseau routier; 125 M\$ seront investis en 2006.

**Mme Eloyan** demande une ventilation détaillée par unité administrative de l'organigramme présenté par le SITE.

- **M. Provost** s'engage à le lui faire parvenir.

**Mme Eloyan** déplore qu'elle n'a pas suffisamment d'information sur les éléments suivants: la structure organisationnelle de l'unité administrative responsable de la gestion de l'eau, la relation entre les arrondissements et le SITE sur ce dossier et les responsabilités de chacun. Elle ajoute que la mise sur pied de l'unité aura pour effet de déplacer, des arrondissements vers le SITE, les ressources humaines possédant l'expertise dans le domaine de la gestion de l'eau.

- **M. Abdallah** rappelle les principales étapes de mise en œuvre du plan directeur pour la gestion de l'eau, plan recommandé par le groupe de travail présidé par M. Alan DeSousa auquel Mme Eloyan a participé. Il mentionne que le plan s'échelonnait sur une période de 20 ans et prévoit la gestion de projets, l'entretien et la réfection des installations dont l'usine de traitement de l'eau potable. Il demande à M. Provost d'expliquer l'échéancier de la mise en œuvre du plan.
- **M. Provost** mentionne que le plan d'affaires du SITE prévoit que les directions dédiées à la gestion de l'eau seront regroupées sous une même autorité afin d'assurer la cohésion des interventions. Il ajoute que les activités de proximité seront de la responsabilité des arrondissements. Le rôle du SITE sera de s'assurer, auprès de ceux-ci, de la réalisation des programmes d'entretien et de réfection conformément au plan directeur. Quant à l'embauche du personnel, M. Provost mentionne que le SITE recrute principalement ses candidats à l'externe.

**Mme Eloyan** s'interroge sur les raisons justifiant la présence de 34 agents de communications sociales à la Direction des communications et des relations avec les citoyens (DCRC) étant donné que les activités dévolues à ces employés relèvent principalement des arrondissements et que l'implantation des services e-Cité et 3-1-1 a été reportée en 2007. Mme Eloyan demande de quelle façon le service 3-1-1 va contribuer à l'amélioration des services aux citoyens. Elle explique que les demandes téléphoniques du vendredi soir acheminées via le numéro 872-3434 ne sont traitées que le lundi matin. Elle demande une ventilation détaillée (budgets et nombre d'employés) de certaines unités administratives relevant du Service des affaires corporatives: «magistrature», «cabinet du maire», «bureau de la présidence», et «élus municipaux».

- **M. Abdallah** précise que l'implantation des services e-Cité et 3-1-1 est étalée sur une période de deux ans et sera finalisée en 2007; il ne s'agit pas d'un report de leur implantation. Il rappelle les raisons de la centralisation des ressources en communication sous la Direction générale, en mentionnant, notamment, que cela permet de tenir compte de la variation des besoins en communication des services corporatifs. Il ajoute que la centralisation des activités a permis de retrancher 1,2 M\$ au budget 2006 de la Direction générale. Il mentionne que les activités du Bureau des communications organisationnelles (BCO) seront jumelées au service 3-1-1 dans le but de mieux répondre aux demandes des citoyens. Le service téléphonique *Accès Montréal première ligne* (AMPL) et celui du 872-3434 seront intégrés au service 3-1-1. M. Abdallah tient à souligner que ce service prendra en charge l'ensemble des requêtes des montréalais et qu'un personnel qualifié s'assurera de les traiter dans les plus brefs délais.
- **Mme Ellefsen** précise que les 34 agents de communications sociales sont affectés au service AMPL et qu'ils répondent aux demandes des citoyens. Ils s'occupent également de répondre, par courriel, aux nombreuses requêtes

adressées par les citoyens via le site Internet de la Ville. Elle ajoute que 20 employés du BCO ont été intégrés à la DCRC.

Concernant la réduction des charges fiscales de 61,4 M\$, **M. Forcillo** demande de quelle façon ces économies ont été réparties entre les budgets du conseil municipal et celui de l'agglomération. Il fait remarquer que les contribuables du secteur résidentiel de l'agglomération ne bénéficient pas d'une réduction de taxes contrairement à ceux du secteur non résidentiel et demande des précisions sur les règles de la fiscalité municipale établissant les taux de taxation foncière.

- **M. Lamontagne** explique que la révision du budget 2006 a entraîné l'élimination de 61,4 M\$ de charges fiscales, soit, 21,4 M\$ au budget du CM et 40,0 M\$ au budget du CAG. Il présente ensuite le détail de ces montants et confirme à M. Forcillo que les économies pour les contribuables montréalais avoisinent 55,0 M\$ alors que pour les contribuables des villes liées, l'économie se chiffre à 5,6 M\$. M. Lamontagne explique que la révision du budget 2006 a entraîné des réductions de taxes pour les contribuables montréalais, soit, par 100 \$ d'évaluation, 3 cents pour le secteur résidentiel et 13 cents pour le secteur non résidentiel.
- **M. Jean-François Leclaire**, chef de division à la planification fiscale du Service des finances, rappelle les facteurs qui ont influencés l'établissement des taux de taxation pour les secteurs résidentiel et non résidentiel pour les contribuables de la Ville et ceux de l'agglomération. Il cite à cet égard les réaménagements budgétaires de 136,2 M\$ découlant de l'application du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* et la *Loi 134*. Il confirme que le cadre légal permet aux villes reconstituées et à la Ville de Montréal de taxer davantage les contribuables du secteur non résidentiel afin de financer leurs dépenses; il s'agit d'une mesure qui avantage l'ensemble des villes.

## 6.0 Période de question des membres du conseil municipal

M. Ward invite les membres du conseil municipal à s'adresser à l'assemblée.

**M. André Bélisle**, conseiller de ville de l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles déplore que le document *Budget en bref 2006*, présentant les faits saillants du budget et déposé en décembre dernier, n'ait pas été mis à jour lors de la révision du budget 2006 de la Ville. Il commente le communiqué de presse de l'administration municipale du 20 janvier (hier) portant sur le *gel du fardeau fiscal global des contribuables montréalais* et note une diminution importante de la charge fiscale moyenne pour les contribuables du secteur résidentiel de son arrondissement. Il demande quelles sont les raisons expliquant la baisse du taux de taxation, soit de (0,2 %) à (2,3 %) entre la version initiale et celle révisée du budget 2006.

- **M. Zampino** rappelle que l'application des décrets gouvernementaux et la volonté de l'administration municipale de geler le fardeau fiscal des montréalais ont entraîné une révision du budget 2006 laquelle s'est soldée par une diminution des charges fiscales de 61,4 M\$. Il souligne que 92,8 % des contribuables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles verront leur compte de taxes baissé. Il ajoute que le budget 2006, déposé au conseil municipal le 7 décembre dernier, prévoyait une hausse globale du compte de taxes résidentiel de 1 %, laquelle n'incluait pas les taxes de secteur et d'arrondissement. Il fait remarquer que les politiques fiscales sont déterminées par la ville centrale et sont adoptées par les élus du conseil municipal alors que les arrondissements sont responsables d'assurer la gestion financière de leur budget.

**M. André Bélisle** tient à préciser que le surplus de l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, soit 1,799 M\$ pour l'année 2005, a été entièrement affecté au budget 2006 en raison, notamment, de l'augmentation des dépenses des

contrats d'enlèvement des déchets et du déneigement. Il estime que l'arrondissement sera possiblement dans l'obligation d'instaurer une taxe locale en 2007 pour assumer l'ensemble de ses dépenses. Il demande ce que l'administration municipale prévoit mettre en œuvre pour assurer une majoration adéquate du budget 2007 de l'arrondissement compte tenu que son surplus a été totalement affecté au budget 2006.

- **M. Zampino** invite M. Bélisle à prendre connaissance des modalités du budget dynamique et évolutif présentées dans le budget 2006 de la Ville. Il explique que la Ville est au prise avec un cadre financier serré du fait de l'absence de nouvelles sources de revenus. Dans ce contexte, explique M. Zampino, il devient difficile de bonifier le budget des arrondissements. Quant à l'affectation du surplus au budget de l'arrondissement, il préfère s'abstenir de tout commentaire étant donné qu'il s'agit d'une décision du conseil d'arrondissement. Il réitère la nécessité de poursuivre la réflexion sur le modèle du budget dynamique et évolutif, notamment, par l'entremise de la prochaine commission municipale sur les finances.

**M. Nicolas Montmorency**, conseiller de ville de l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, appuie les commentaires et la proposition **Mme Émilie Thullier**, citoyenne, portant sur le processus d'étude du budget de la Ville. Puis, il pose ensuite ses questions.

**M. Montmorency** demande de quelle façon est répartie le budget de fonctionnement du CAG au montant de 25 M\$.

- **M. Lamontagne** dépose à la commission spéciale un document présentant la ventilation des postes budgétaires du budget de fonctionnement du CAG.

**M. Montmorency** demande le nom des arrondissements considérés comme étant sous dotés au regard de l'option paramétrique du BDÉ.

**M. Lamontagne** rappelle les trois options budgétaires du BDÉ et mentionne que l'option paramétrique vise à doter le plus équitablement possible les arrondissements disposant de moins de ressources financières compte tenu de leurs caractéristiques. Il nomme les arrondissements qui bénéficieront de cette option: Ahuntsic—Cartierville, Anjou, CDN—NDG, Montréal-Nord, Rosemont—La Petite-Patrie et Villeray—Saint-Michel—Parc Extension. Il explique que l'option paramétrique permettra aux arrondissements de rattraper, sur le plan budgétaire, ceux mieux nantis d'ici quelques années. Il précise que le départ des 15 villes reconstituées modifie la donne et affecte le calcul des moyennes des paramètres.

**M. Montmorency** demande des précisions sur la stratégie de la Ville pour l'atteinte de l'objectif de 65% du gouvernement du Québec au chapitre de la récupération des matières recyclables.

- **M. Provost** mentionne que la Ville s'est doté d'un plan directeur pour la gestion des matières résiduelles. Il ajoute qu'en 2006, il est notamment prévu de compléter les études pour la construction d'éco-centres industrielles et l'implantation d'une collecte des matières compostables. Il souligne que les organismes éco-quartiers, sous la responsabilité des arrondissements, contribuent à l'atteinte de ce cet objectif par leurs interventions auprès des citoyens.

**M. Montmorency** demande de quelle façon sera utilisée l'enveloppe budgétaire de 500 000 \$ dédiée aux interventions visant les gangs de rue.

- **Mme Laperrière** explique que l'enveloppe budgétaire servira à la mise en place du plan d'action 2005-2010 visant à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue. Le SDCQMVDE a mis sur pied, en collaboration avec le SPVM et cinq arrondissements, un *comité ville gang de rue* dont le mandat est d'identifier les

actions préventives à mettre en œuvre. Elle ajoute que ce dossier est prioritaire pour l'administration municipale.

**M. Montmorency** note qu'un montant de 2,0 M\$ est prévu au PTI 2006-2008 pour la finalisation du réseau des pistes cyclables au centre-ville et demande des précisions sur l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux.

- **M. Provost** mentionne notamment qu'une boucle de 8.6 km sera complétée dans le cadre du projet *accès centre-ville* et qu'un budget de 4,0 M\$ est prévu pour le développement du transport durable sur l'Île de Montréal.

**M. Montmorency** demande si l'administration municipale a prévu un plan de communication afin de coordonner les interventions des arrondissements au chapitre de l'entretien de la voirie (nids de poule, etc.).

- **M. Provost** répond qu'une équipe de travail mise sur pied par le SITE a le mandat de dresser l'état d'avancement des travaux de voirie (réfection routière, opération de propreté et déneigement) et d'identifier des solutions aux problèmes opérationnels en collaboration avec les arrondissements.

**M. Montmorency** demande des précisions sur les sommes prévues et l'échéancier de réalisation d'un certain nombre de projets inscrits au PTI 2006-2008, dont la plantation de 2 500 arbres, les travaux de réfection du réseau artériel et les travaux concernant les équipements scientifiques.

- **M. Abdallah, M. Lamontagne et M. Provost** passe en revue les divers projets prévus au PTI 2006-2008.

**M. Richard Bergeron**, conseiller de ville de l'arrondissement du Plateau–Mt-Royal, commente certains aspects du budget 2006 initial et du budget 2006 révisé. Il estime que la réduction des charges fiscales est de 71,0 M\$ et non de 61,4 M\$ comme l'a expliqué le Service des finances. À son avis, l'administration dispose d'un montant additionnel de 10 M\$ pour subventionner le transport en commun. Il estime que l'augmentation du tarif mensuel de la *carte autobus métro* (CAM), de 61 \$ en 2005 à 63 \$ en 2006, sera assumée par les citoyens moins nantis. Il demande que l'administration municipale réaménage le fardeau fiscal des contribuables de manière à dégager un montant de 10,0 M\$ et que ce montant soit versé à la STM afin que le prix mensuel de la CAM demeure à 61 \$. Il chiffre à 3,5 M\$ l'augmentation du budget du poste « administration générale » et demande la raison de cette majoration. Il est d'avis que les réductions des charges fiscales du budget 2006 révisé avantages les entrepreneurs et les ménages mieux nantis et que ce budget est particulièrement régressif à l'endroit de la population moins nantie.

- **M. Lamontagne** se réfère à la page 84 du budget 2006 de la Ville et explique que le montant de 71,0 M\$, mentionné par M. Bergeron, correspond en fait aux charges inter unité, soit les montants des transactions à consolider entre le budget du CM et du CAG et non au total des réductions des charges fiscales.
- **M. Sylvain Gouin**, conseiller budgétaire au Service des finances, se réfère à la page 84 du budget 2006 et explique que le budget du poste « administration générale » n'a pratiquement pas augmenté.
- **M. Zampino** précise que MM. Lamontagne et Gouin ont bien démontré que le budget ne peut être réaménagé dans le but de consentir un montant additionnel de 10,0 M\$ à la STM.

**Mme Claire St-Arnaud**, conseillère de ville de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette, est d'avis que le budget 2006 révisé n'offre pas aux arrondissements une dotation suffisante pour qu'ils puissent s'acquitter convenablement de leur travail pour ainsi offrir des services de qualité à leurs citoyens. Elle fait remarquer que les services corporatifs assument certaines



fonctions auprès des arrondissements, ce qui démontre, à son avis, que les arrondissements ne disposent pas d'un budget suffisant pour gérer l'ensemble des responsabilités relevant de leur compétence. À cet égard, elle mentionne les trois fonctions suivantes: la mise en place d'une structure de coordination des opérations de déneigement par le SITE, l'obligation pour certains arrondissements d'utiliser leur surplus ou d'imposer une taxe locale et la centralisation des appels des citoyens via le service téléphonique 3-1-1. Elle déplore que l'administration municipale n'ait pas majoré le budget des arrondissements lors de la révision du budget 2006 d'autant plus, souligne-t-elle, que le président du comité exécutif, M. Zampino, a convenu que les options budgétaires de BDÉ doivent être améliorées. Elle termine en faisant remarquer que la majoration du budget de son arrondissement suffira tout juste à payer les hausses prévues aux conventions collectives. Dans ce contexte, les arrondissements ne peuvent se développer à moins de taxer davantage les contribuables.

- **M. Lamontagne** explique que la révision du budget 2006 a été faite tout en préservant les budgets des arrondissements et a consisté à réduire les charges fiscales et les budgets des services corporatifs. Il précise que le ratio du budget des arrondissements sur le budget total de la Ville est passé de 21,6 % à 22 % à la suite de l'exercice de révision. Il ajoute qu'une majoration du budget des arrondissements aurait impliqué des coupures supplémentaires aux budgets des services corporatifs, ce qui ne pouvait être fait sans nuire à leur bon fonctionnement. Concernant la révision du modèle du BDÉ, il mentionne que la recherche de solutions se fera de concert avec les arrondissements et que ce travail débutera dès que le budget 2006 aura été adopté. Considérant le cadre budgétaire de la Ville, il est d'avis que l'administration a pris de bonnes décisions lors de la révision du budget en prévoyant, par exemple, de payer comptant les travaux prévus au fond de l'eau. À son avis, cette décision est appropriée considérant que le service de la dette représente 25 % du budget 2006.
- **M. Abdallah** tient à souligner que la planification du service 3-1-1 a été réalisée avec la participation des arrondissements et que sa mise en œuvre les impliquera également. Il ne s'agit donc pas d'un service centralisé. Il est disponible pour présenter le service 3-1-1 aux membres du conseil municipal.
- **M. Zampino** rappelle que les politiques financières sont déterminées par l'administration municipale alors que les arrondissements ont la responsabilité d'assumer la gestion financière de leur budget.

**Mme Jacqueline Montpetit**, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest présente le mémoire qu'elle a déposé à la commission spéciale relativement à la révision du modèle du budget dynamique et évolutif. Elle tient à préciser que son propos en faveur des arrondissements ne se fait pas au détriment des services corporatifs puisque les uns comme les autres partagent le même objectif, soit de rendre des services aux citoyens. Elle passe en revue les trois options du BDÉ et fait part de ses commentaires. Elle soutient que le *budget indexé* ne permet pas aux arrondissements de couvrir l'ensemble de leurs dépenses dont notamment les augmentations prévues aux contrats de déneigement. Elle évalue que les paramètres du *budget paramétrique* ne sont pas définis adéquatement. Elle maintient que son arrondissement est sous-doté. Elle recommande que ces deux options soient utilisées pour établir une enveloppe budgétaire de base et que le *fonds de développement* soit utilisé à titre d'incitatif au développement et qu'il serve à bonifier cette enveloppe. Concernant le *fonds de développement*, elle recommande que sa redéfinition inclut les projets de reconversion d'immeubles et que le plafond d'admissibilité des projets non résidentiel passe de 15 M \$ à 100 M \$. Elle estime que le critère de la répartition de la richesse foncière (50 %) est trop restrictif et pénalise, notamment, le Sud-Ouest. Elle est d'avis que les règles de gestion du fonds immobilier doivent également être révisées en collaboration avec les arrondissements. Elle termine en demandant que les correctifs qui seront

apportés au BDÉ soient appliqués au budget 2006. Elle remercie les membres de la commission spéciale.

- **M. Ward** remercie Mme Montpetit et mentionne que la commission spéciale recommandera l'étude du modèle du BDÉ par la prochaine commission municipale sur les finances.

*Suspension des travaux de la commission spéciale*

## **7.0 Délibération et adoption des recommandations**

M. Ward annonce la reprise des travaux de la commission spéciale et remercie les gens d'avoir patienté. Puis, il procède à la lecture des recommandations.

### **R – 1**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo,  
appuyée par le conseiller Claude B. Piquette,

la commission spéciale recommande :

Que le conseil municipal adopte le budget général de fonctionnement 2006 de la Ville de Montréal pour le volet ville centrale.

Adoptée à la majorité. Les membres Pierre Bourque et Noushig Eloyan votent contre cette recommandation.

### **R – 2**

Sur une proposition de la conseillère Manon Barbe,  
appuyée par le conseiller Jean-Marc Gibeau,

la commission recommande:

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 pour le volet ville centrale.

Adoptée à la majorité. Les membres Pierre Bourque et Noushig Eloyan votent contre cette recommandation.

### **R – 3**

Sur une proposition du conseiller Laval Demers,  
appuyée par le conseiller Claude B. Piquette,

la commission recommande:

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Corporation Anjou 80.

Adoptée à l'unanimité.

### **R – 4**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo,  
appuyée par le conseiller Claude B. Piquette,

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 5**

Sur une proposition du conseiller Laval Demers,  
appuyée par la conseillère Manon Barbe,

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 6**

Sur une proposition de la conseillère Manon Barbe,  
appuyée par la conseillère Noushig Eloyan,

Que l'Administration municipale procède à une étude dont l'objet serait d'étudier et d'améliorer les formules de calculs budgétaires établissant les enveloppes budgétaires des arrondissements pour l'année 2007.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 7**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo,  
appuyée par le conseiller Laval Demers,

Que l'Administration municipale procède, dans le cadre d'une étude, à une analyse des critères de répartition des crédits budgétaires du Programme triennal d'immobilisations du conseil municipal dans le but d'améliorer l'impact des investissements.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 8**

Sur une proposition du conseiller Jean-Marc Gibeau,  
appuyée par le conseiller Claude B. Piquette,

Que l'Administration municipale mandate le Service des finances afin qu'il soumette les politiques à incidence budgétaire au conseil municipal au cours de l'année 2006.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 9**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo,  
appuyée par la conseillère Manon Barbe,

Que l'Administration municipale mandate le Service des finances pour présenter aux élus du conseil municipal les méthodes de répartition des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 10**

Sur une proposition du conseiller Sammy Forcillo,  
appuyée par le conseiller Laval Demers,

Considérant la surutilisation du champ de la taxation foncière,

Que l'Administration municipale intensifie ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'obtenir une diversification de ses revenus.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 11**

Sur une proposition de la conseillère Noushig Eloyan,  
appuyée par le conseiller Laval Demers,

Considérant la fin du programme transitoire de crédits de taxes à certains occupants situés dans les secteurs où une taxe d'affaires était imposée en 2003,

Que l'Administration municipale analyse la faisabilité de bonifier, en 2006, les programmes d'aide aux organismes sans but lucratif à ce chapitre.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R – 12**

Sur une proposition du conseiller Claude B. Piquette,  
appuyée par le conseiller Jean-Marc Gibeau,

La commission spéciale tient à souligner la qualité de la présentation des documents budgétaires 2006 préparés par le Service des finances et fait la recommandation suivante:

Que le Service des finances incorpore aux documents budgétaires du *budget de la Ville (volet ville centrale)*, pour les prochaines années, les organigrammes des divers services corporatifs en s'assurant que leurs présentations soient uniformes.

Adoptée à l'unanimité.

M. Bourque annonce qu'il déposera, en compagnie de Mme Eloyan, un rapport minoritaire à la commission spéciale le lundi le 23 janvier 2006.

### **7.0 Levée de l'assemblée**

Avant la levée de l'assemblée, M. Ward rappelle que la commission spéciale déposera son rapport au conseil municipal, le 25 janvier prochain. Il tient à remercier les citoyens et les conseillers municipaux pour leur présence et leurs interventions,

les fonctionnaires pour leur participation et leur collaboration. Il remercie également M. Zampino, M. Abdallah et particulièrement M. Lamontagne et son équipe pour la qualité de la présentation du Service des finances. Il termine en remerciant les membres de la commission spéciale pour leur dévouement.

Sur une proposition de la conseillère Manon Barbe,  
appuyée par le conseiller Jean-Marc Gibeau,

L'assemblée est levée à 17 h 30.

---

Bertrand A. Ward  
président

---

André Maisonneuve  
secrétaire-recherchiste